



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question au Gouvernement n° 2394

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. La semaine dernière, à Genève, la France ne s'est pas associée à la résolution présentée par le Danemark devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour condamner les violations des libertés en Chine. Ainsi, notre pays a privilégié ses relations commerciales au détriment de la défense des droits de l'homme. On me dit même que, dans le contexte préparatoire à la visite officielle du Président de la République en Chine, la France n'aurait pas hésité à proposer à M. Li Peng de l'aider à construire une fusée balistique d'une portée de 12 000 kilomètres, soit, pour fixer les esprits, la distance de Pékin à Paris. Les dirigeants chinois n'hésitent pas à annoncer que la Chine signera avant la fin de cette année la convention des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels, et même la convention protégeant les droits civiques et politiques, en précisant que cette adhésion sera faite dans le cadre de la législation chinoise, qui ignore les libertés individuelles.

Monsieur le Premier ministre, l'attitude de la France depuis le sommet de Bangkok, en février 1985, traduit une appréciation toute relative des droits de l'homme. Pensez-vous sérieusement que la Chine, après la répression du printemps de Pékin et après ses violations constantes des droits de l'homme, mérite, pour quelques marches, d'être ainsi soutenue par la France ? Notre pays n'est-il pas en train de brader les droits sacrés de l'homme contre un plat de lentilles économiques ? (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, le problème des droits de l'homme est un problème grave, important, qui donne souvent lieu, sur le plan international, à quelque hypocrisie, en particulier en ce qui concerne la Chine.

Depuis sept ans, chaque année, une proposition de résolution est présentée à l'ONU par plusieurs parrains, l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, - en vue de condamner la Chine pour son traitement en effet insatisfaisant des droits de l'homme. Mais la Chine a les moyens juridiques et politiques d'éviter que le débat ait lieu à l'ONU et la résolution ne sert à rien. Chacun a bonne conscience et continue à faire, par derrière, des affaires commerciales avec ce pays.

L'année dernière, le Président de la République française a voulu sortir de cette hypocrisie et de cette situation scandaleuse du point de vue des droits de l'homme. À l'occasion du sommet Europe-Asie, en mars 1996, il a proposé d'entamer un dialogue avec la Chine sur les droits de l'homme dans un esprit non pas de confrontation, mais de coopération.

M. Julien Dray. Qu'est-ce que cela a donné ?

M. le ministre délégué au budget. Compte tenu des progrès intervenus depuis quelques mois dans la législation pénale chinoise et de la libération anticipée de 26 000 détenus politiques, la France a décidé de ne pas s'associer cette année au projet de résolution. Compte tenu de cette attitude, le président chinois a annoncé au ministre de la défense, le 7 avril dernier, que la Chine allait signer, avant la fin de l'année, sans condition, en appliquant le droit international et non pas le droit chinois, le pacte international sur les droits culturels, économiques et sociaux. Elle étudie la possibilité de signer également le pacte international sur les droits

civiques et politiques. Cela montre que cette approche constructive a été efficace s'agissant des droits de l'homme. Elle est désormais retenue par une grande majorité de la communauté internationale et la France continuera dans cette voie. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Maurice Depaix.

M. Maurice Depaix. La semaine dernière, à Genève, la France ne s'est pas associée à la résolution présentée par le Danemark devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour condamner les violations des libertés en Chine. Ainsi, notre pays a privilégié ses relations commerciales au détriment de la défense des droits de l'homme. On me dit même que, dans le contexte préparatoire à la visite officielle du Président de la République en Chine, la France n'aurait pas hésité à proposer à M. Li Peng de l'aider à construire une fusée balistique d'une portée de 12 000 kilomètres, soit, pour fixer les esprits, la distance de Pékin à Paris. Les dirigeants chinois n'hésitent pas à annoncer que la Chine signera avant la fin de cette année la convention des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels, et même la convention protégeant les droits civiques et politiques, en précisant que cette adhésion sera faite dans le cadre de la législation chinoise, qui ignore les libertés individuelles.

Monsieur le Premier ministre, l'attitude de la France depuis le sommet de Bangkok, en février 1985, traduit une appréciation toute relative des droits de l'homme. Pensez-vous sérieusement que la Chine, après la répression du printemps de Pékin et après ses violations constantes des droits de l'homme, mérite, pour quelques marches, d'être ainsi soutenue par la France ? Notre pays n'est-il pas en train de brader les droits sacrés de l'homme contre un plat de lentilles économiques ? (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, le problème des droits de l'homme est un problème grave, important, qui donne souvent lieu, sur le plan international, à quelque hypocrisie, en particulier en ce qui concerne la Chine.

Depuis sept ans, chaque année, une proposition de résolution est présentée à l'ONU par plusieurs parrains, l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, - en vue de condamner la Chine pour son traitement en effet insatisfaisant des droits de l'homme. Mais la Chine a les moyens juridiques et politiques d'éviter que le débat ait lieu à l'ONU et la résolution ne sert à rien. Chacun a bonne conscience et continue à faire, par derrière, des affaires commerciales avec ce pays.

L'année dernière, le Président de la République française a voulu sortir de cette hypocrisie et de cette situation scandaleuse du point de vue des droits de l'homme. À l'occasion du sommet Europe-Asie, en mars 1996, il a proposé d'entamer un dialogue avec la Chine sur les droits de l'homme dans un esprit non pas de confrontation, mais de coopération.

M. Julien Dray. Qu'est-ce que cela a donné ?

M. le ministre délégué au budget. Compte tenu des progrès intervenus depuis quelques mois dans la législation pénale chinoise et de la libération anticipée de 26 000 détenus politiques, la France a décidé de ne pas s'associer cette année au projet de résolution. Compte tenu de cette attitude, le président chinois a annoncé au ministre de la défense, le 7 avril dernier, que la Chine allait signer, avant la fin de l'année, sans condition, en appliquant le droit international et non pas le droit chinois, le pacte international sur les droits culturels, économiques et sociaux. Elle étudie la possibilité de signer également le pacte international sur les droits civiques et politiques. Cela montre que cette approche constructive a été efficace s'agissant des droits de l'homme. Elle est désormais retenue par une grande majorité de la communauté internationale et la France continuera dans cette voie. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Depaix Maurice](#)

**Circonscription** : - SOC

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2394

**Rubrique** : Politique exterieure

**Ministère interrogé** : budget

**Ministère attributaire** : budget

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 avril 1997, page 2454

**Réponse publiée le** : 16 avril 1997, page 2454

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997